

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

==

**MINISTERE DE LA FAMILLE, DU DEVELOPPEMENT
ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE**

==

Direction de la Famille

« Projet Genre et Renforcement des Capacités MFDSSN »

SEN/02/P11

**COMMUNICATION DU PROJET
« GENRE ET RENFORCEMENT DES CAPACITES DU
MINISTERE DE LA FAMILLE, DU DEVELOPPEMENT
SOCIAL ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE
A INTEGRER L'EQUITE DE GENRE DANS LES
PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT »**

Octobre 2003

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

De part son adhésion à différentes déclarations issues de conférences internationales (Caire 1994, Beijing 1995) le Sénégal est lié soit juridiquement, soit moralement à des résolutions qui ont fait l'objet de consensus au plan international. Faisant suite entre autres aux recommandations issues des conventions internationales, le Sénégal s'est engagé dans un processus qui à terme, devrait lui permettre de traduire dans les faits sa volonté politique pour l'équité de genre. Cette volonté politique s'est d'abord manifestée dans la loi fondamentale qui pose le principe de l'égalité entre les sexes et celui de l'inviolabilité et de l'aliénabilité des droits humains.

Au plan des acquis, de nombreuses règles juridiques sont protectrices des droits de la femme. Des réformes ont été réalisées notamment l'adoption du Code de la Famille, le renforcement en droit pénal de la répression des violences faites aux femmes (Juillet 1999), l'augmentation de l'âge au premier mariage des jeunes filles de 16 à 18 ans, l'adoption de la loi pénalisant la pratique des mutilations génitales (Avril 1999).

En dépit de ces avancées significatives, il subsiste encore des insuffisances. C'est pourquoi le Gouvernement du Sénégal a initié en relation avec l'UNFPA, un programme de renforcement des capacités du Ministère de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale à intégrer l'égalité et l'équité de genre dans les programmes de développement.

II.- PRESENTATION DU PROJET

Le Projet « Renforcement des capacités du Ministère de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale à intégrer l'équité de genre dans les programmes de développement » fait partie intégrante du Sous-programme « Stratégies en matière de Population et Développement » (SPD). Celui-ci contribue avec le Sous-programme « Santé de la Reproduction » à la mise en œuvre du 5^{ème} Programme de Coopération 2002-2006 entre l'UNFPA et le Gouvernement du Sénégal. Il est financé à hauteur de 521 180 \$ US et un fonds de contrepartie égal à 81 691 \$ US.

2.1.Objectifs

L'objectif du programme est de contribuer à la réalisation des objectifs de la Déclaration de la Politique de Population Actualisée (DPPA) à travers :

- *le renforcement de la gestion des programmes au niveau national et régional ;*
- *le renforcement des capacités institutionnelles à intégrer l'égalité et l'équité de genre.*

Ce faisant, le « Projet Genre et Renforcement des Capacités du Ministère de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale » s'attellera à l'intégration de l'approche genre dans les politiques, plans et programmes nationaux.

2.2. Cibles :

Elles sont répertoriées à trois (03) niveaux :

1 – Niveau politique

- *Premier Ministre, Ministre d'Etat, Ministres et Ministres Délégués de la République ;*
- *Directeurs de Cabinet, Directeurs nationaux, Conseillers Techniques, Parlementaires ;*
- *Elus locaux, Chefs d'Entreprise.*

2 – Niveau stratégique et technique

- *Représentants des ministères techniques, des syndicats partenaires et ONGs.*

3 – Niveau opérationnel et communautaire

- *Chefs de Services régionaux ;*
- *Journalistes, leaders syndicaux, communicateurs traditionnels, membres des directions des Associations féminines, femmes élues.*

2.3. Bilan sommaire des réalisations et perspectives

Il est à noter que ce 5^{ème} Programme constitue une suite logique du 4^{ème} Programme (1999-2001) où différentes actions ont été menées.

En effet, depuis septembre 2000, **un processus de formation en genre** a été entrepris avec la collaboration de l'Equipe d'Appui Technique de l'UNFPA. Il s'est agi non seulement de donner aux bénéficiaires des compétences en analyse genre, mais de faire en sorte qu'ils soient des acteurs de premier plan pour procéder au diagnostic institutionnel de leur structure d'appartenance en faisant ressortir le niveau de prise en compte des questions de genre au sein de leur structure et ceci aux niveaux individuel et institutionnel.

Plusieurs points focaux des ministères, des ONGs et des syndicats, des représentants des partenaires au développement ont participé activement à ce programme.

Ledit programme a été articulé autour de **sessions de formation et d'expérimentation sur le terrain**, des démarches et outils proposés. Dans la même lancée, tirant les leçons de l'application sur le terrain, un guide méthodologique d'intégration de la dimension genre est en cours d'élaboration.

Les apports des différentes parties prenantes ont permis de concevoir un projet d'un **Plan d'Action National en Genre**, cadre d'orientation et d'actions pour l'intégration de la dimension Genre.

En Octobre 2002, un séminaire de sensibilisation-formation des journalistes à l'Approche Genre, première activité du 5^e Programme a été organisé. (17) journalistes ont été formés en approche GED pour leur permettre de mieux analyser les faits socio-économiques et culturels.

D'autres ateliers de formation ont été organisés notamment :

- L'initiation des Directeurs de Cabinet en genre ;
- La formation des élus locaux sur l'approche genre ;
- La formation du personnel du Ministère de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale y compris les chefs de services régionaux dudit ministère ;
- La formation d'une trentaine de parlementaires sur l'approche genre dans la lecture du budget.

Il convient aussi de signaler que deux argumentaires religieux sur l'équité de genre ont été élaborés pour servir d'outils pédagogiques de référence permettant à ces utilisateurs d'aborder facilement les questions relatives au concept de genre.

Les activités prévues se résument en 6 points :

a)- la mise à disposition d'un guide méthodologique permettant d'appliquer une démarche systématique pour l'intégration des questions de genre dans les projets et programmes.

b)- l'élaboration de supports de formation et de sensibilisation en genre.

c) – le renforcement des capacités des groupes ciblés : l'initiation des décideurs , des leaders d'opinions et des populations à l'utilisation du concept de genre comme outil pour mieux appréhender les sous-bassements des comportements, et intervenir dans le domaine de la population et du développement avec plus d'efficacité et d'équité de la conception au suivi et à l'évaluation des projets et programmes.

d)- l'élaboration d'une démarche consensuelle et participative du Plan d'Action National en Genre (PANAG). Il permettra de dégager une vision relative aux besoins et priorités des hommes et des femmes, d'instaurer un débat national et de créer un cadre juridique favorable en matière d'équité entre hommes et femmes.

e)- la mise en œuvre d'un plan de démultiplication de la formation devant permettre d'assurer la prise en compte des besoins différenciés des hommes et des femmes par les agents de conception et d'exécution du programme.

f)- la mise en œuvre d'un mécanisme de suivi-évaluation de l'intégration des questions de genre dans les projets et programmes.